

Québec, le 19 mai 2016

PAR COURRIER

Madame [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-057

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 10 mai 2016 et transférée le lendemain à la responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la documentation archivée dans le dossier STE-Q-172599-1103, *Corporation de développement TR inc. c. Procureur général du Québec*.

Après analyse de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que les documents demandés peuvent vous être communiqués. Vous trouverez donc ci-joint la copie du dossier demandé.

Par ailleurs, tel que prévu au Calendrier de conservation des documents du Tribunal, nous vous avisons que le dossier a été épuré avant d'être archivé.

Conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (c. A-2.1 r.3), vous trouverez également en pièces jointes un reçu au montant de 66,93\$ ainsi que la facture pour les frais liés à la reproduction des documents.

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

.../2

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Copie du dossier STE-Q-172599-1103, reçu, facture et avis de recours